Gare aux jouets dangereux !

Compte Test - 2013-07-18 20:16:00 - Vu sur pharmacie.ma

Un arrêté du ministère du 22 avril 2013, publié dans le Bulletin officiel (B.O) du 20 juin 2013, rend obligatoire l'application de deux normes relatives à la sécurité des jouets. La première «NM EN-71-1» est relativeaux propriétésmécaniques et physiques. Quant à la seconde, «NM EN-71-2» elle porte sur l'inflammabilité.

Tous les jouets mis sur le marchédoivent impérativement respecter les normes en vigueur sous peine d'être aussitôt refoulés. Une telle mesure s'impose vu que la majorité des jouets vendus au Maroc est fabriqué en Chine.

Bon nombre de ces jouets sont connus pour être dangereux car ils contiennent des substances chimiques qui s'accumulent dans le corps humain et sont susceptibles de provoquer des cancers.

Tout le monde se souvient encore de l'affaire des Tapis puzzle qui avait fait couler beaucoup d'encre en France et au Maroc. A l'époque, le ministère de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies avaitdécidé le retrait de ces fameux jouets après avoir découvert à travers des analyses la présence du «Formamide», substance connue pour son caractère toxique et cancérigène.

Depuis l'épisode des Tapis puzzle qui avait fait couler beaucoup d'encre en France et au Maroc. A l'époque, le ministère de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies avaitdécidé le retrait de ces jouets après avoir découvert à travers des analyses la présence du «Formamide», le ministère a imposé un contrôle plus strict au niveau des importations.

Malgré la présence de normes draconiennes sur les jouets, force est de constater que les fabricants chinois prennent encore le risque de mettre en danger la santé de nos enfants. Lors des achats, les parents doiventêtre très vigilants. La mention CE n'est pas synonyme du risque zéro. Cela dit, il est fortement conseillé de ne pasacheter de jouets qui ne contiennentpas ce marquage.